

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
LUNDI 7 OCTOBRE 2019 A 20 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

\*\*\*\*\*

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT a donné son rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientation et d'objectifs. Ces documents tiennent compte des concertations des élus et le projet est arrêté en ce sens.  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité concernant l'approbation du projet arrêté par le SCOT et prend la délibération correspondante.
  
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le service de collecte des végétaux mis en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour les personnes de plus de 65 ans ou à mobilité réduite. Jusqu'à ce jour, la périodicité des collectes était mensuelle, sur 10 mois, de septembre à juin. Compte tenu que ce service rencontre un réel succès, Monsieur le Maire propose de l'étendre sur toute l'année, soit 12 mois. En conséquence, il y a lieu de modifier le règlement correspondant.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération modifiant le règlement de collecte des végétaux.
  
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote de ses budgets 2017, 2018 et 2019, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de Fonds de Concours. Monsieur le Maire précise que le montant total octroyé à la Commune d'ORSAN s'élève à 33 860 €. Monsieur le Maire indique que les montants attribués permettront de mener à bien le projet de réhabilitation de la bâtisse communale qui s'inscrit dans le cadre du Fonds de Concours.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les montants et autorise le Monsieur le Maire à signer les conventions de Fonds de Concours 2017, 2018 et 2019 et prend la délibération correspondante.
  
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement concernant la mise en service d'une collecte des encombrants sur le territoire de la Commune d'ORSAN à proposer aux habitants de la Commune. Ce service sera réalisé de porte à porte. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération adoptant le règlement de collecte des encombrants qui prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019.